



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement - Relatif aux projets de constructions, de modifications et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement no 746 - Relatif aux projets de constructions, de modifications et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ce projet de règlement a pour objet d'encadrer les projets de constructions, de modifications et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date : Lundi le 9 septembre 2024
Endroit : Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François
(1067, rue Principale)
Heure : 18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement, de même qu'une copie du plan de zonage sur lequel apparaissent notamment les zones concernées, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François.

Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 29 août 2024

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier



AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement -
Relatif aux projets de constructions, de modifications et
d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement no 746 - Relatif aux projets de constructions, de modifications et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ce projet de règlement a pour objet d'encadrer les projets de constructions, de modifications et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le territoire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date : Lundi le 9 septembre 2024
**Endroit : Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François
(1067, rue Principale)**
Heure : 18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement, de même qu'une copie du plan de zonage sur lequel apparaissent notamment les zones concernées, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François.

Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS, LE 29 août 2024

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier